



Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales et leurs groupements (2019-2021)

Observatoire des politiques culturelles

février 2021



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**OBSERVATOIRE
DES
POLITIQUES
CULTURELLES**

**NOTE DE
CONJONCTURE**

**SUR LES DÉPENSES
CULTURELLES DES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
ET LEURS
GROUPEMENTS**

2019-2021

Une enquête conduite par l'Observatoire des politiques culturelles avec le soutien de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle - ministère de la Culture et du Secrétariat général, Deps-Doc

Synthèse

Février 2021

La note de conjoncture que propose l'Observatoire des politiques culturelles en collaboration avec le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (Deps) a pour objectif de fournir une information synthétique sur l'actualité des dépenses des collectivités territoriales. Elle est un point de repère complémentaire aux traitements statistiques des données émanant de la Direction générale des finances publiques du ministère de l'Économie et des Finances et de la Direction générale des collectivités locales, portant sur les dépenses exécutées, rétrospectives donc et exigeant un certain délai d'élaboration avant leur publication¹. La note de conjoncture repose sur les réponses volontaires de collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants. Elle s'appuie sur l'analyse des budgets votés et les perspectives financières anticipées par les répondants. Il ne s'agit donc pas, en ce qui concerne les données mobilisées et sauf mention expresse, de parvenir au même degré de précision que les séries collectées par la Direction générale des collectivités locales et celles de la Direction générale des finances publiques du ministère de l'Économie et des Finances. Un nouvel outil – *l'Atlas régional de la culture* – a été élaboré par le ministère de la Culture qui permet de rendre compte au plus

¹ Jean-Cédric Delvainquière, François Tugores, « Dépenses culturelles des collectivités territoriales : 9,3 milliards d'euros en 2014 », *Culture Chiffres 2017-3*, Département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication, novembre 2017, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2020/Depenses-culturelles-des-collectivites-territoriales-9-3-milliards-d-euros-en-2014-CC-2017-3>

2 *Atlas régional de la culture 2018*, Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques, <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Atlas-regional-de-la-culture/>

près des dépenses culturelles de chaque type de collectivité au sein des régions françaises². Si le traitement régionalisé des statistiques permet une très utile comparaison *ex post* entre chacune des régions, il est soumis aux mêmes règles de temporalité que les traitements statistiques sur lesquels il repose pour ces données. Il est important de souligner les limites et les particularités méthodologiques de cette note, notamment en termes de respect de l'anonymat des répondants.

Une note de conjoncture est destinée à établir un diagnostic sur l'évolution la plus récente en s'attachant, c'est le plus souvent le cas, aux signaux faibles de la dynamique d'évolution ou de régression. C'est donc la plupart du temps peu spectaculaire, les signaux annonciateurs restant très discrets. Mais si cela le devient, c'est qu'une crise d'une quelconque nature survient. Le plus souvent aussi, les évolutions passées permettent une réflexion prospective. Une dernière remarque générale s'impose : les dépenses culturelles ne suivent pas forcément le même rythme que les autres dépenses et ne sont pas soumises aux mêmes arbitrages. On l'a vu avec la crise économique et financière de 2008-2009 qui n'a eu que de faibles répercussions sur les budgets culturels jusqu'en 2013, lorsque l'État a fortement réduit ses transferts aux collectivités et les a incitées à plus de rigueur. C'est à l'occasion du vote des budgets 2014 et des années suivantes (jusqu'en 2018) que l'on a noté une baisse très importante du financement de la culture, notamment de la part des communes (-545 millions d'euros en 2015 par rapport à 2014 et encore -152 millions d'euros en 2016 par rapport à 2015, selon les données de la DGCL).

Entre 2017 et 2019, les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales ont progressé de 2,7 %, ce qui laissait entrevoir une amélioration. C'est pourquoi notre précédente note de conjoncture, publiée début 2020 avant le déclenchement de la pandémie de Covid-19, pouvait être optimiste puisqu'elle montrait la fin de la récession budgétaire pour la culture. Une tendance à la hausse des dépenses culturelles de l'ensemble des collectivités territoriales était perceptible, pour s'approcher des niveaux de 2015³. Le présent exercice, qui porte sur les budgets votés pour 2020, montre la poursuite d'une légère hausse générale, ce qui donne l'impression, quand on balance les budgets en baisse et ceux en hausse, que nos répondants envisageaient globalement une

3 *Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales et leurs groupements (2018-2020)*, Observatoire des politiques culturelles, 2020, http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/note_de_conjoncture_depense_s_culturelles_2018_2020.pdf

« La tendance à la hausse, déjà perceptible en 2018, se prolonge en 2019-2020. 51 % de nos répondants annoncent des budgets de fonctionnement en expansion »

certaine stabilité de leurs dépenses. Or, depuis, la pandémie s'est abattue sur le pays. **Les réponses** qu'ils donnent à notre enquête qui s'est déroulée de septembre à décembre 2020 **manifestent bien évidemment la conscience des difficultés dans lesquelles se débattent les acteurs culturels et le marasme général du monde culturel depuis le premier confinement de mars 2020**. Quand on regarde l'année 2020, on observe donc un contraste fort entre la promesse d'une stabilité et quelquefois une légère augmentation des ressources financières mises à disposition des acteurs culturels et les cris d'alarme et quelquefois de désespoir, de ces acteurs mis dans l'incapacité d'exercer leur métier. Dès lors, il était important qu'au-delà de l'analyse statistique, on questionne les responsables des collectivités pour comprendre comment ils font face à une situation inédite pour laquelle il n'existe pas de modèle. C'est pourquoi, après avoir évoqué les évolutions majeures de 2020, nous dirigerons notre attention sur les propos que tiennent ces responsables sur les conséquences de la crise.

Les évolutions en 2020

Peut-être un des premiers effets de la crise se remarque-t-il dans le nombre des répondants à notre enquête. Si la note précédente (2018-2020) voyait une forte augmentation du nombre des répondants (230 par rapport à 140 l'année précédente), ils sont 209 à se manifester cette année. Les départements d'abord, puis les communes de 20 000 à 100 000 habitants, sont en retrait ; tandis que les villes de plus de 100 000 habitants, les régions et les métropoles présentent des effectifs de répondants qui assurent une meilleure représentativité des réponses.

S'agissant de l'évolution des dépenses culturelles globales, on constate que la tendance à la hausse, déjà perceptible en 2018, se prolonge en 2019-2020. 51 % de nos répondants annoncent des budgets de fonctionnement en expansion (dont 18 répondants à plus de 10 %) alors qu'ils sont 34 % à envisager une baisse et 15 % un budget stable. On note cependant de forts contrastes en matière d'investissement puisque 83 collectivités annoncent une hausse de 10 % et plus, alors que 70 vont plutôt réduire leurs investissements dans la même proportion.

Évolution des dépenses culturelles publiques en France

En millions d'euros constants 2018

	2014	2016	2017	2018	2019**
Villes de plus de 3500 hab.	6109	5412	5414	5426	5742
EPCI comportant au moins une ville de plus de 3500 hab.	1811	1812	1880	1952	2070
Départements*	1441	1269	1178	1128	1214
Régions	799	733	710	738	794
Total collectivités	10160	9226	9182	9244	9830
Budget du ministère la Culture (LFI)	3702	3587	3673	3604	3690
Crédits du budget général et budgets annexes des autres ministères (LFI)	3885	4101	4350	4276	4299

Sources : DGCL, DGFIP, ministère de la Culture/DEPS

* Les dépenses des départements sont redressées pour tenir compte de l'hétérogénéité des pratiques comptables, notamment pour la ventilation des dépenses en personnel.

** Les chiffres de 2019 ne tiennent pas compte de la consolidation entre les différentes collectivités territoriales.

NB : Les crédits des budgets culturels annexes des collectivités territoriales ne sont pas intégrés ; pour mémoire, ils représentent 713 millions d'euros en 2019.

Dépenses culturelles des régions

Les dépenses culturelles des régions continuent d'augmenter depuis 2017, mais avec une faible amplitude d'une année à l'autre. Pour 2020, on observe une légère hausse des dépenses culturelles dans le budget des régions. Sur les 10 régions qui ont répondu à notre questionnaire, 7 annoncent une hausse en fonctionnement et 3 une baisse. Si l'on regarde la répartition des crédits entre les grands domaines d'intervention, ce sont les bibliothèques et les dépenses d'équipement qui font les frais de la baisse. Les hausses concernent plus particulièrement les musées, les festivals et le spectacle vivant, le patrimoine comme l'an dernier, à quoi s'ajoute cette année le soutien aux associations et organismes culturels. **Globalement, la tendance dominante pour la majorité des régions est celle de la stabilité.**

Dépenses culturelles des départements

« Le nombre de départements qui affichent la stabilité dans tous les domaines d'intervention est très élevé »

Le long reflux qu'ont connu les dépenses culturelles des départements depuis 2008-2009 semblait en partie compensé depuis 2019. Nonobstant des différences entre les pratiques comptables, la DGCL note une augmentation de 7 % des budgets culturels départementaux – ce qui est une performance remarquable – qui inverse la courbe sans cependant retrouver le niveau de 2014. Avec une dizaine de répondants de moins que l'an dernier, l'image que l'on peut se faire de leurs interventions fluctue peu. Le nombre de départements qui affichent la stabilité dans tous les domaines d'intervention est très élevé, jusqu'à 80 % pour l'action culturelle et le spectacle vivant par exemple. Les hausses concernent un peu plus d'une dizaine de départements pour les domaines des musées et de l'éducation artistique et culturelle. Dans leurs domaines de compétences (archives et bibliothèques), on note la même proportion de départements qui augmentent ou stabilisent leurs dépenses qu'en 2019. **C'est en matière de soutien aux associations et organismes culturels que se marque la plus grande différence par rapport à 2019** puisque les départements sont plus nombreux cette année à leur venir en aide.

Dépenses culturelles des intercommunalités

Avec 13 métropoles répondantes, l'échantillon de métropoles en compte 2 de moins que l'an dernier, mais la représentativité de cette catégorie reste assurée. Un tiers des métropoles annoncent des hausses dans divers domaines (patrimoine, subventions et dépenses d'équipements...). Si le profil général reste à la stabilité (elle est la plus forte dans les domaines des arts plastiques, des festivals et du soutien aux associations), le nombre de métropoles qui annoncent des hausses est plus faible cette année particulièrement pour le patrimoine et les musées. Les dépenses d'équipement et les charges de personnel sont

également en retrait, signe d'une pause dans le transfert des équipements des communes vers l'instance métropolitaine. La part de métropoles qui présentent des budgets en baisse est très faible.

S'agissant des autres intercommunalités – communautés urbaines, d'agglomération et communautés de communes –, **on constate un recul du nombre de celles qui annoncent des budgets en hausse.** Le reflux est plus particulièrement marqué dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, des festivals et du spectacle vivant, ainsi que des bibliothèques. Même constat en ce qui concerne le nombre d'intercommunalités qui font croître leurs dépenses d'équipement et leurs charges de personnel, bien que ces deux postes restent ceux qui sont le plus en pointe.

La part de la culture dans le budget des intercommunalités (métropoles et communautés d'agglomération) est en croissance depuis quelques années. Elle s'établit à 6,2 % en 2020. Il faut noter que cette hausse concerne aussi les petites intercommunalités, les communautés de communes, dont l'effort culturel s'établit à 4,3 %.

« La tendance à la hausse l'emporte nettement dans la plupart des grandes villes de plus de 100 000 habitants »

Dépenses culturelles des villes de plus de 100 000 habitants

La tendance à la hausse l'emporte nettement dans la plupart des grandes villes de plus de 100 000 habitants, dont on rappelle qu'elles sont celles qui ont la part la plus élevée de dépenses culturelles dans leur budget général (11 % pour nos répondants, une part quasi stable par rapport à 2019). Sur les 18 villes de l'échantillon, 12 augmentent leurs dépenses de fonctionnement ; en revanche, elles sont plus nombreuses à revoir leurs budgets d'investissement à la baisse. Dans la plupart des domaines, entre 9 et 13 d'entre elles optent pour la stabilité. Mais il y a moins de villes qui privilégient, comme elles le faisaient l'an dernier, une hausse pour le patrimoine, l'éducation artistique et le spectacle vivant. Elles sont plus nombreuses à accroître leur soutien aux

dépenses d'équipement, de personnel et aux associations qu'à le réduire. Le nombre de celles qui baissent leur effort culturel, principalement pour les subventions d'équipement, les archives et les musées, reste à peu près égal à l'an dernier. On notera que dans tous les domaines (sauf marginalement les archives et les arts plastiques), le nombre de villes qui accroissent leur effort est supérieur au nombre de celles qui le restreignent.

Dépenses culturelles des villes de 20 000 à 100 000 habitants

Les communes entre 20 000 et 100 000 habitants se partagent assez exactement entre celles qui sont à la hausse et celles qui sont à la baisse (20) en ce qui concerne le fonctionnement. En revanche, elles sont plus nombreuses à accroître leurs dépenses d'investissement (26 dont 22 à plus de 10 %) qu'à les réduire (18). Ces baisses interviennent pour une dizaine de villes dans le domaine de l'action culturelle, des dépenses d'équipement et de personnel. Les hausses concernent, pour une douzaine de villes, principalement les musées et le patrimoine. **Environ les deux tiers des 48 villes de notre échantillon annoncent la stabilité dans la presque totalité de leurs domaines d'intervention.**

L'effet de la crise sanitaire

Dans la mesure où cette question est au cœur d'un vaste débat national qui cristallise de nombreuses tensions, nous devons d'emblée indiquer qu'il faut prendre les commentaires qui suivent comme de toutes premières indications. En effet, même si elles sont concordantes avec d'autres études, comme le rapport Cazeneuve⁴, il s'agit d'être très prudent et de ne pas généraliser les propos de nos répondants, tous responsables des collectivités publiques, au « monde culturel » dans son ensemble. Même tonalité dans le rapport de la Cour des Comptes qui écrit : « Alors qu'elles se trouvaient dans une trajectoire financière

⁴ Jean-René Cazeneuve, *Impact de la crise du Covid-19 sur les finances locales et recommandations*, rapport au Premier ministre, juillet 2020, <https://www.vie-publique.fr/rapport/275623-impact-de-la-crise-du-covid-19-sur-les-finances-locales-recommandations>

5 Cour des Comptes, *Les finances publiques locales 2020, Synthèse - Fascicule 2*, 2020, p.2, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-finances-publiques-locales-2020-fascicules-2-et-3>

6 Associations, artistes, compagnies, auteurs, etc. ont été des destinataires importants de ces fonds d'urgence. Des équipements ont pu bénéficier de moyens spécifiques, ainsi que des commerces culturels indépendants (librairies, disquaires...). Le spectacle vivant est le secteur le plus cité par les collectivités qui déclarent avoir mis en place un fonds d'urgence. Sont également cités les arts visuels et plastiques, le cinéma et les industries culturelles et créatives, le livre, le patrimoine. Une partie de nos répondants a engagé un soutien aux manifestations et festivals. Enfin, certaines collectivités indiquent avoir mis en place des actions spécifiques durant l'été 2020.

favorable depuis plusieurs exercices, celle-ci devrait se dégrader en 2020, du fait à la fois de l'impact direct de la crise sanitaire et de la réponse apportée par les collectivités, aux côtés de l'État, aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie de Covid 19 »⁵.

Que nous disent plus précisément nos répondants de l'impact de la crise et des réponses qu'ils lui apportent ? À la question générale de savoir si ces collectivités ont mis en place un dispositif spécial d'aide aux activités artistiques et culturelles, la réponse est positive pour un tiers d'entre elles⁶. Cette réponse s'échelonne selon le type de collectivité. Les régions sont les plus nombreuses à avoir installé un fonds d'urgence (8 sur 10) suivies par les départements (24 sur 41). Le rapport commence à s'inverser avec les grandes villes (8 sur 18) et les métropoles (5 sur 13). Ce sont les villes de 20 000 à 100 000 habitants et les intercommunalités (hors métropoles) qui se sont le plus abstenues ; par exemple 64 intercommunalités sur 79 et 36 communes de moins de 100 000 habitants sur 48 n'ont pas pu instituer ce genre de fonds exceptionnel. Cependant, des nuances doivent être apportées. En effet, la plupart des collectivités ont dégagé des aides pour les activités artistiques et culturelles sans qu'il y ait formellement un fonds dédié. Dans d'autres cas, elles ont participé à des fonds régionaux ou d'État. **Quand on regarde de plus près les attitudes et les pratiques à l'égard de la crise, on voit s'exercer une responsabilité et une solidarité des collectivités qui prennent des formes très diversifiées** allant du maintien intégral des crédits alloués à la mise en place de dispositifs d'aide d'urgence et de relance.

Les responsables des collectivités font part de trois fortes contraintes imprévues quant à la gestion de leurs budgets. En premier lieu, le confinement, en imposant la fermeture des structures culturelles et l'annulation des activités, se traduit par une baisse des recettes attendues pour les salles de spectacles, les musées, les conservatoires, les festivals (billetterie, inscriptions, abonnements) et par une tension consécutive sur les contrats et salaires des personnels. En deuxième lieu, l'épidémie oblige à des dépenses imprévues pour la protection des personnels, telles que l'achat de masques, la fourniture de matériels pour le

télétravail, la communication numérique et plus généralement les nouveaux coûts entraînés par les dispositions réglementaires. Enfin, on observe une absence de consommation des crédits liée à l'arrêt des chantiers en cours, à l'annulation de certaines activités de production artistique et à l'absence de public (frais de fournitures, déplacements, animations, communication).

« Face à une situation inédite, de grande ampleur et durable dans le temps, les collectivités disposent d'une capacité de choix restreinte »

Face à une situation inédite, de grande ampleur et durable dans le temps, puisque la crise ne concerne pas uniquement l'exercice 2020 mais aussi les premiers mois de 2021 au moins, les collectivités disposent d'une capacité de choix restreinte. Soit elles décident de maintenir les budgets en dépit des annulations pour ne pas abimer les outils de production et honorer les contrats des personnels de statut privé, notamment les plus précaires, et pour renouveler la confiance dans le tissu associatif local. Elles devront alors faire face à un déficit de l'ordre de 25 à 27 %, déficit qui risque de se cumuler avec celui de l'exercice 2021 puisque les activités n'ont pas encore repris. Soit elles annulent certains crédits pour les réintégrer dans le budget général ou les ventiler dans d'autres domaines (par exemple l'aide sociale). Soit encore elles reportent les activités et les crédits qui leurs sont alloués, ou demandent le remboursement des acomptes alloués suite à l'annulation de spectacles. Faute d'avoir une vision plus précise des décisions budgétaires modificatives de l'été et de l'automne 2020, aucune hiérarchie nette entre ces différents choix ne se dégage.

Les départements doivent s'attendre à une hausse de leurs dépenses sociales, de sorte que les projets culturels qui ne sont pas directement liés à leurs compétences peuvent en subir les conséquences. En revanche, la situation des régions est moins tendue car leurs recettes sont modérément affectées par la crise et leur équilibre financier est soutenable à moyen terme. Au contraire, les communes qui ont vu, en 2020, la masse de leurs dépenses progresser très faiblement (0,2 % selon la Cour des Comptes) auront du mal à se reporter sur les intercommunalités dont le volume de dépenses est en régression en 2020 de -1,3 %.

Perspectives à court terme

Pour les prévisions de l'année 2021, on peut se reporter à l'enquête de la Cour des Comptes dont le questionnaire a reçu 241 réponses. La Cour note que les marges de manœuvre du bloc communal (communes et EPCI) sont restreintes par la baisse des recettes attendues qui pèsent plus particulièrement sur les villes centres et la mise en place de concours exceptionnels qui n'avaient pas été budgétés. Différentes sources évaluent la perte de recettes sur le budget de fonctionnement des communes de 25 % à 40 % selon les estimations⁷. **Les grandes villes qui ont la charge de gestion de structures importantes sont celles qui devraient souffrir le plus de la baisse de recettes de celles-ci**, avec notamment l'effet paradoxal qui veut que les institutions publiques qui ont le plus fort taux d'autofinancement seront celles qui connaîtront les pertes les plus fortes, et qui nécessiteront donc un engagement financier supplémentaire de la part de leurs tutelles.

⁷ Cour des Comptes, *op. cit.*, 2020 ; Jean-René Cazeneuve, *op. cit.*, 2020.

« La majorité des collectivités – 57 % de nos répondants – optent pour une certaine stabilité pour 2021 »

Selon l'orientation choisie pour faire face à la crise, le taux d'exécution du budget sera plus ou moins inférieur aux années précédentes, et donc les reports plus ou moins importants tant sur la section d'investissement que sur celle du fonctionnement. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la majorité des collectivités – 57 % de nos répondants – optent pour une certaine stabilité pour 2021. C'est le cas pour les départements qui ne peuvent envisager de dépenses supplémentaires compte tenu de la probable augmentation de leurs budgets d'aide sociale. Les régions poursuivent la tendance générale à la stabilité, mais elles sont tout de même 3 à faire preuve d'optimisme en annonçant un budget en hausse. Notons que seulement 5 départements sur 41 font de même. Les métropoles se partagent assez exactement pour la moitié d'entre elles entre la stabilité (6) et le changement : trois vont à la hausse et trois autres à la baisse. La grande inconnue vient des communes dont le poids considérable sur les dépenses culturelles (43 %) donnera la tonalité générale de l'année 2021. Elles ne semblent pas dévier d'une politique de stabilité mais elles devront s'adapter à une crise dont les effets politiques et moraux, autant que financiers entraîneront une profonde recomposition.

Éléments de méthodologie

Enquête par questionnaire réalisée de septembre à décembre 2020 via emailing et campagne téléphonique, à partir des budgets primitifs des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Échantillon

209 collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants ont répondu à cette enquête :

- ▶ 10 régions
 - ▶ 41 départements
 - ▶ 66 communes (18 de plus de 100 000 habitants et 48 entre 20 000 et 100 000 habitants)
 - ▶ 92 EPCI (13 métropoles, 2 communautés urbaines, 51 communautés d'agglomération, 26 communautés de communes).
-

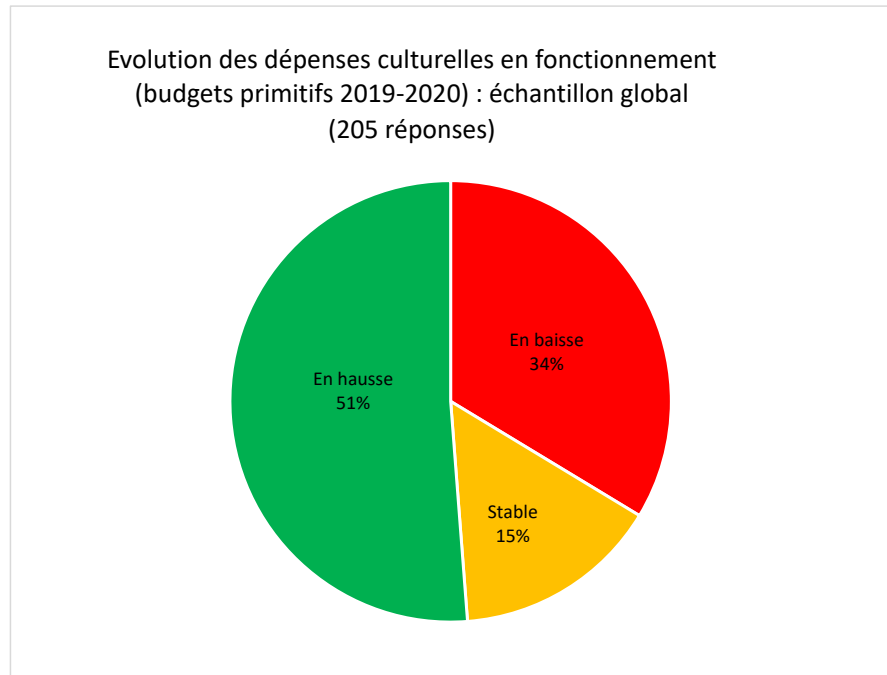
Équipe mobilisée par l'OPC

Rédaction de la note : Guy Saez
Pilotage : Jean-Pierre Saez, Samuel Périgois.
Collecte des données : Raluca Calin, assistée de Samia Hamouda.
Traitement des données : Samuel Périgois.
Publication : Lisa Pignot
Crédits photo :
© Photo by Anjali Mehta on Unsplash

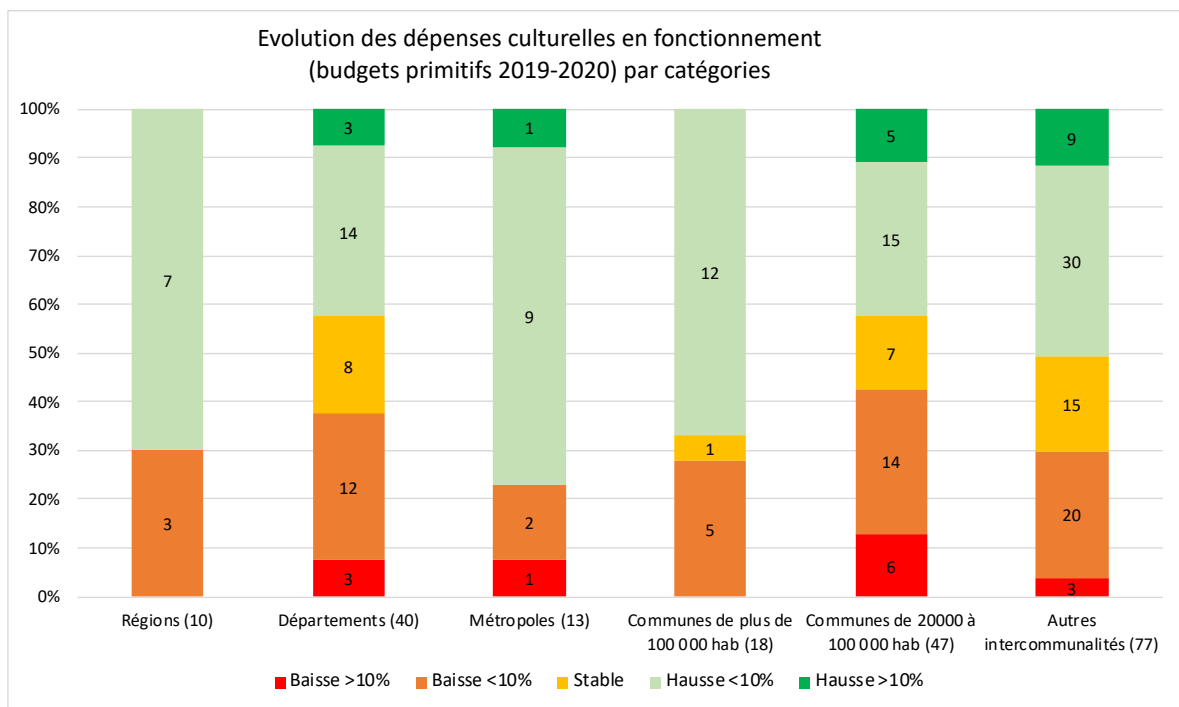
Évolutions des dépenses culturelles (budgets primitifs 2019-2020)⁸

Fonctionnement

⁸ En raison d'informations manquantes dans certains questionnaires, le nombre de réponses peut varier d'un graphique à un autre, pour une même catégorie.

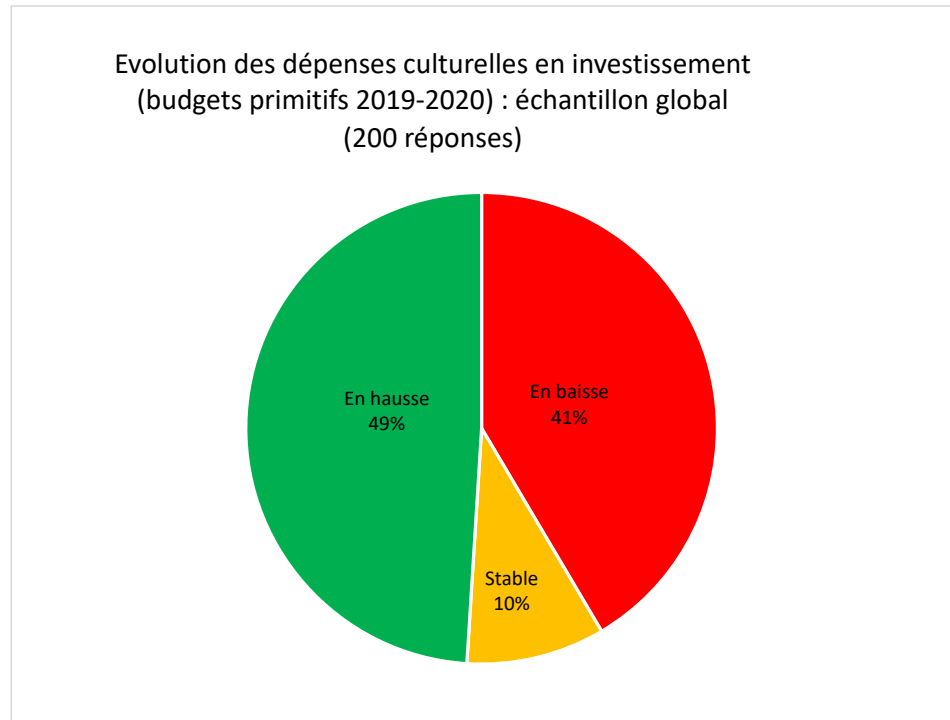


Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

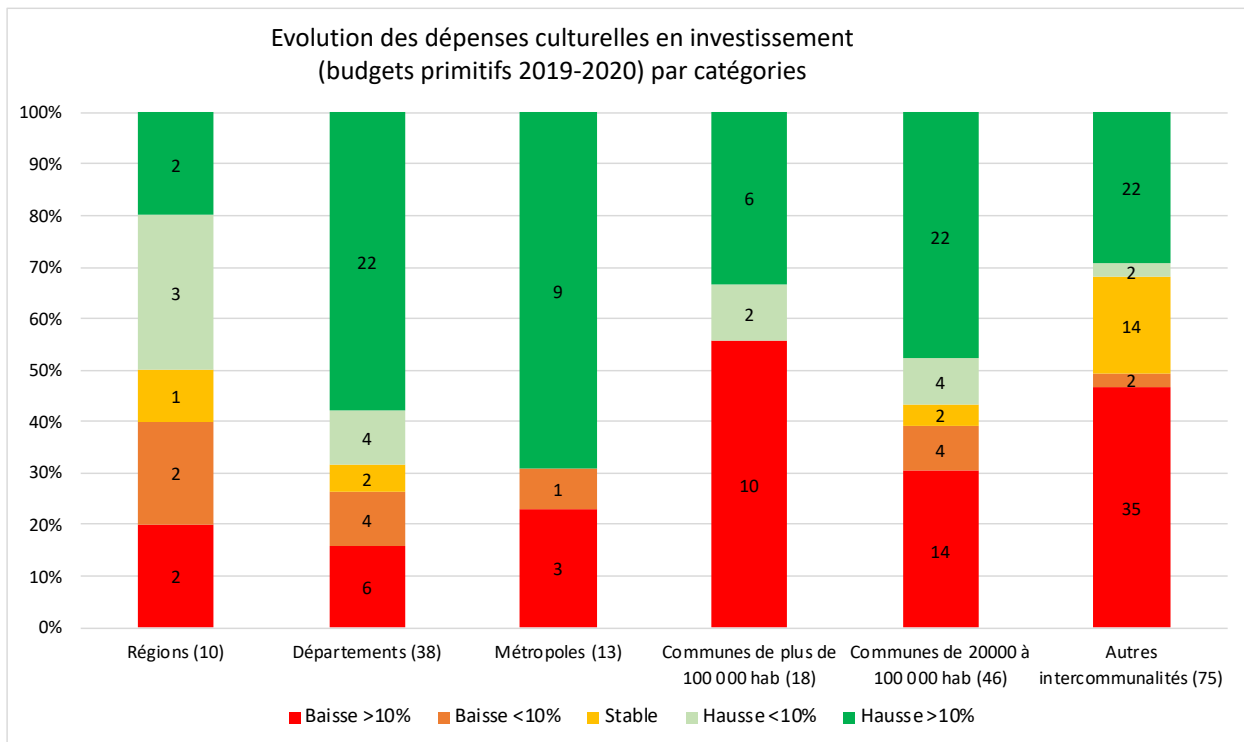


Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Investissement

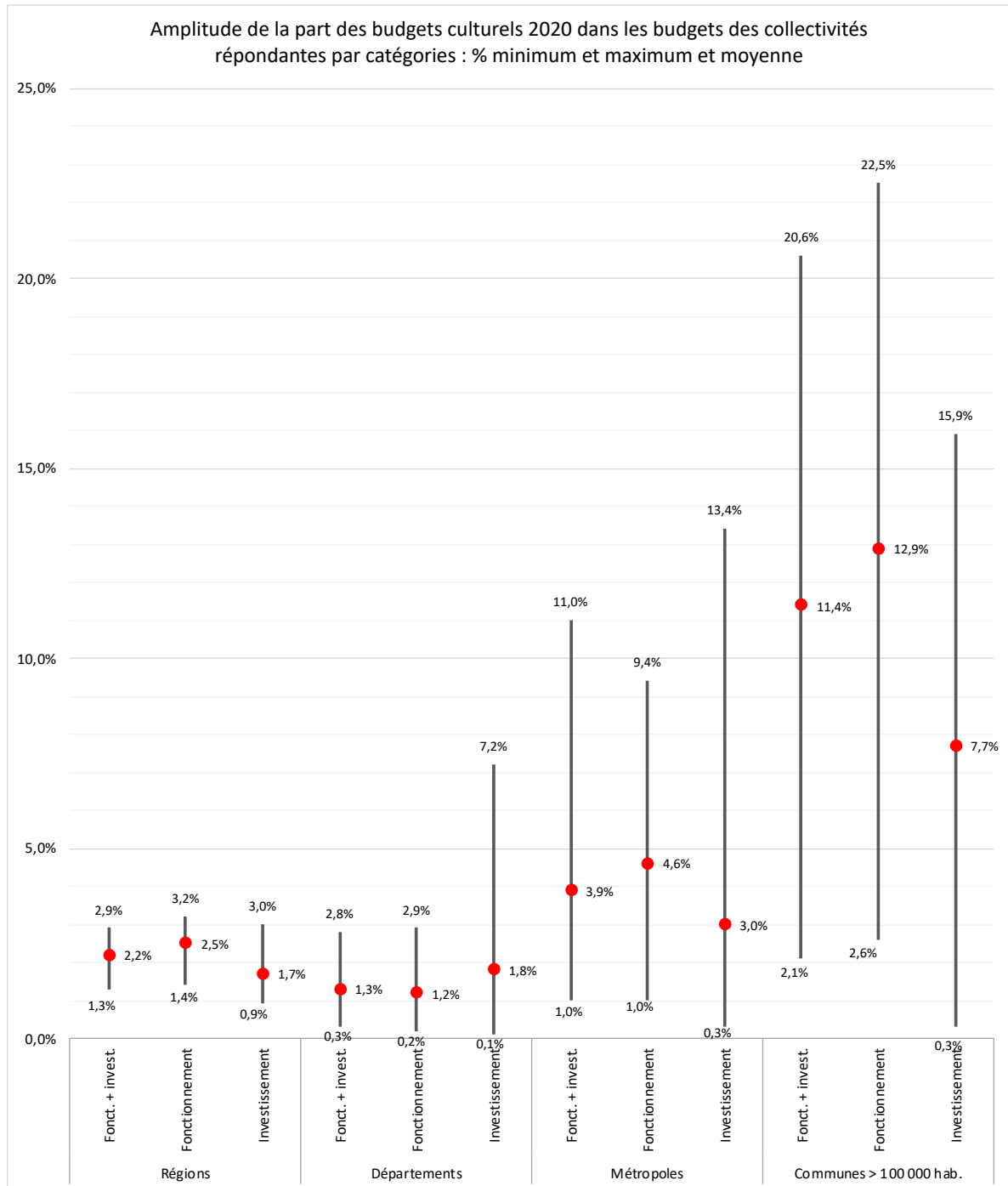


Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021



Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Part des dépenses culturelles dans le budget des collectivités en 2020⁹



Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

⁹ En l'absence de certaines données sur les budgets d'investissement notamment, les traitements ont été effectués à partir des montants disponibles et ils ne recourent pas exactement les mêmes répondants au sein d'une catégorie.

Valeur moyenne des budgets culturels (primitifs) 2020 déclarés par les collectivités de l'échantillon, en euros

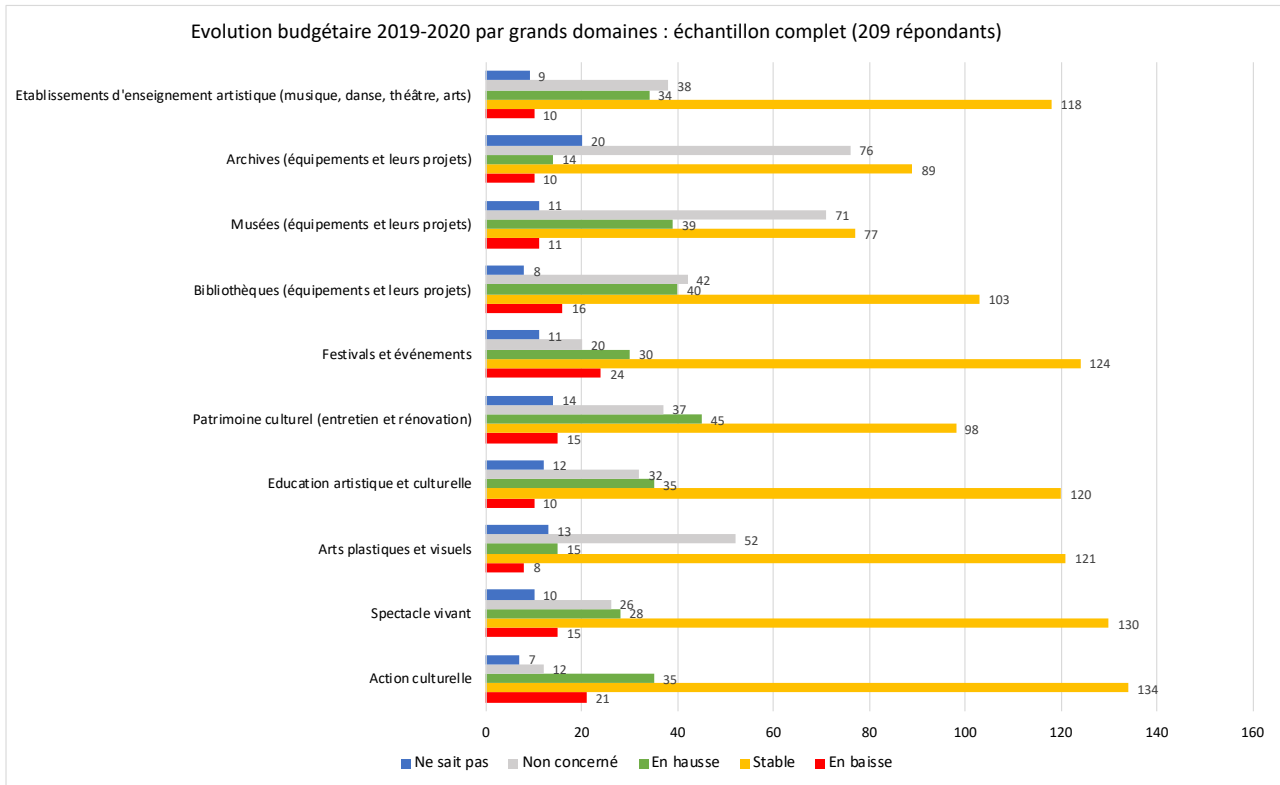
	Fonctionnement + investissement	Fonctionnement
Régions (10 répondants)	65 960 197	42 865 037
Départements (41 répondants)	9 184 819	6 514 611
Métropoles (13 répondants)	34 268 068	25 070 640
Communes de plus de 100 000 hab. (18 répondants)	44 990 231	36 911 123

Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

10 Ces graphiques restituent des tendances d'évolutions déclarées par les répondants : ils ne reposent pas sur des montants budgétaires détaillés des domaines artistiques et des natures de dépenses.

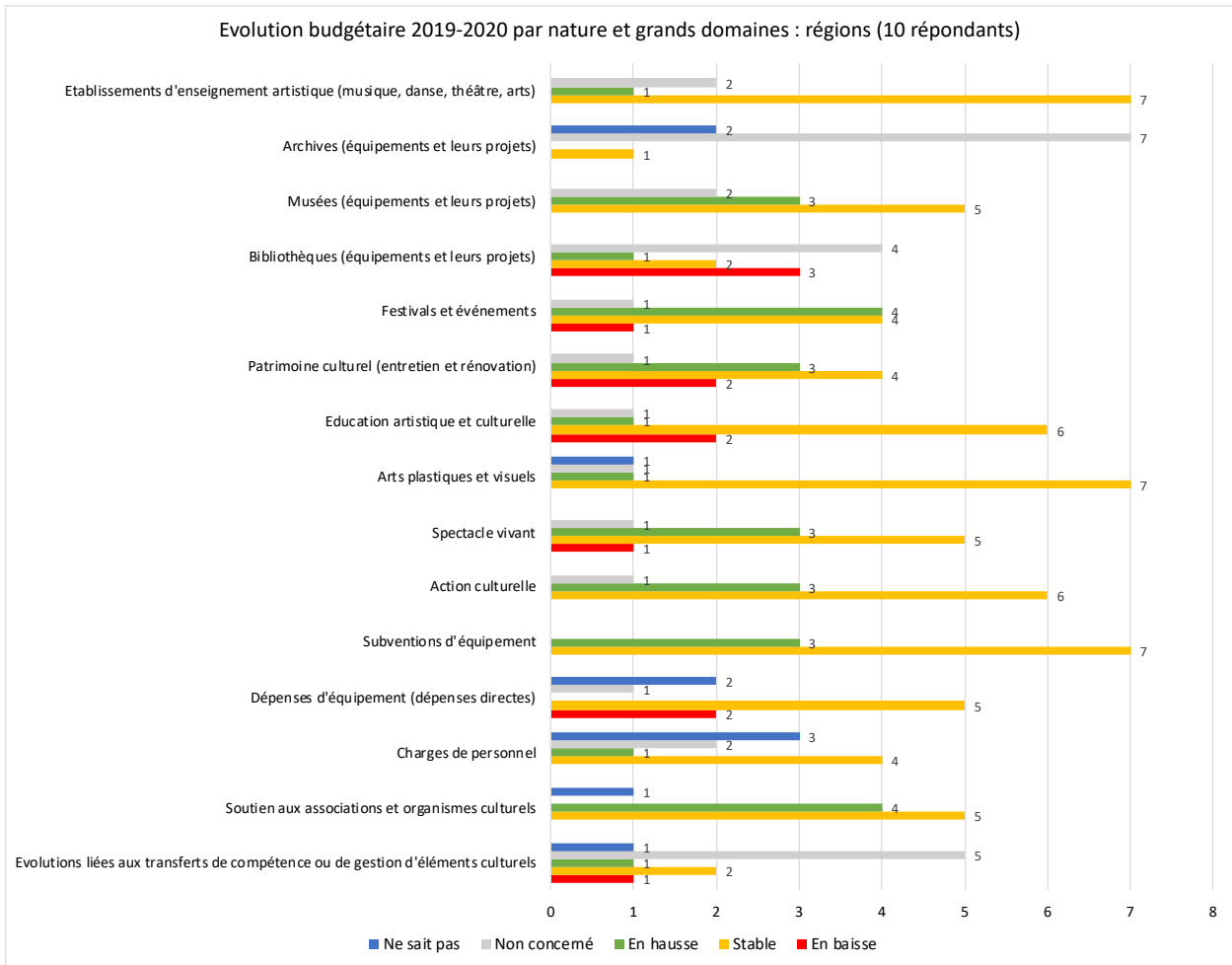
Évolution budgétaire 2019-2020 par nature et grands domaines¹⁰

Échantillon complet



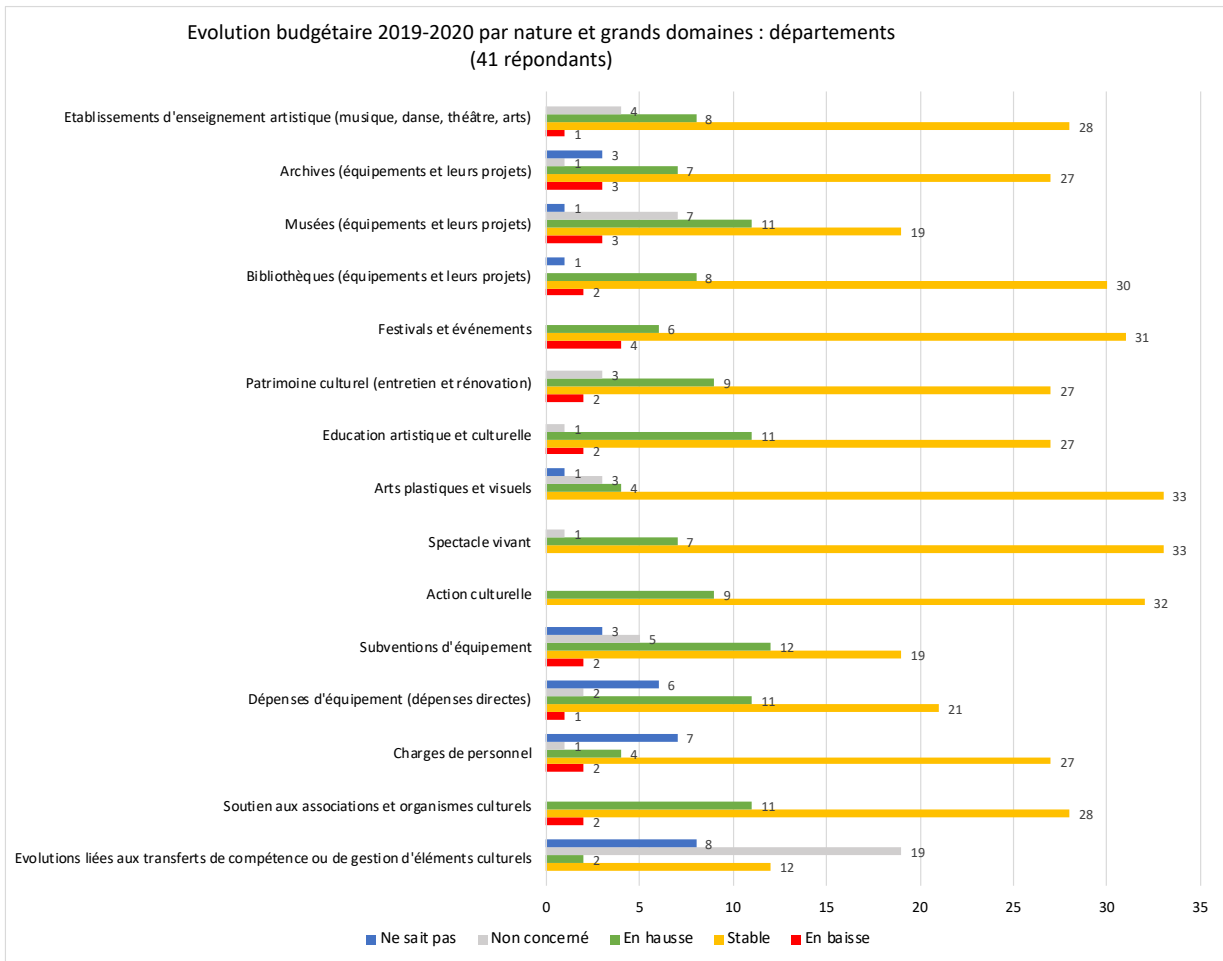
Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Régions



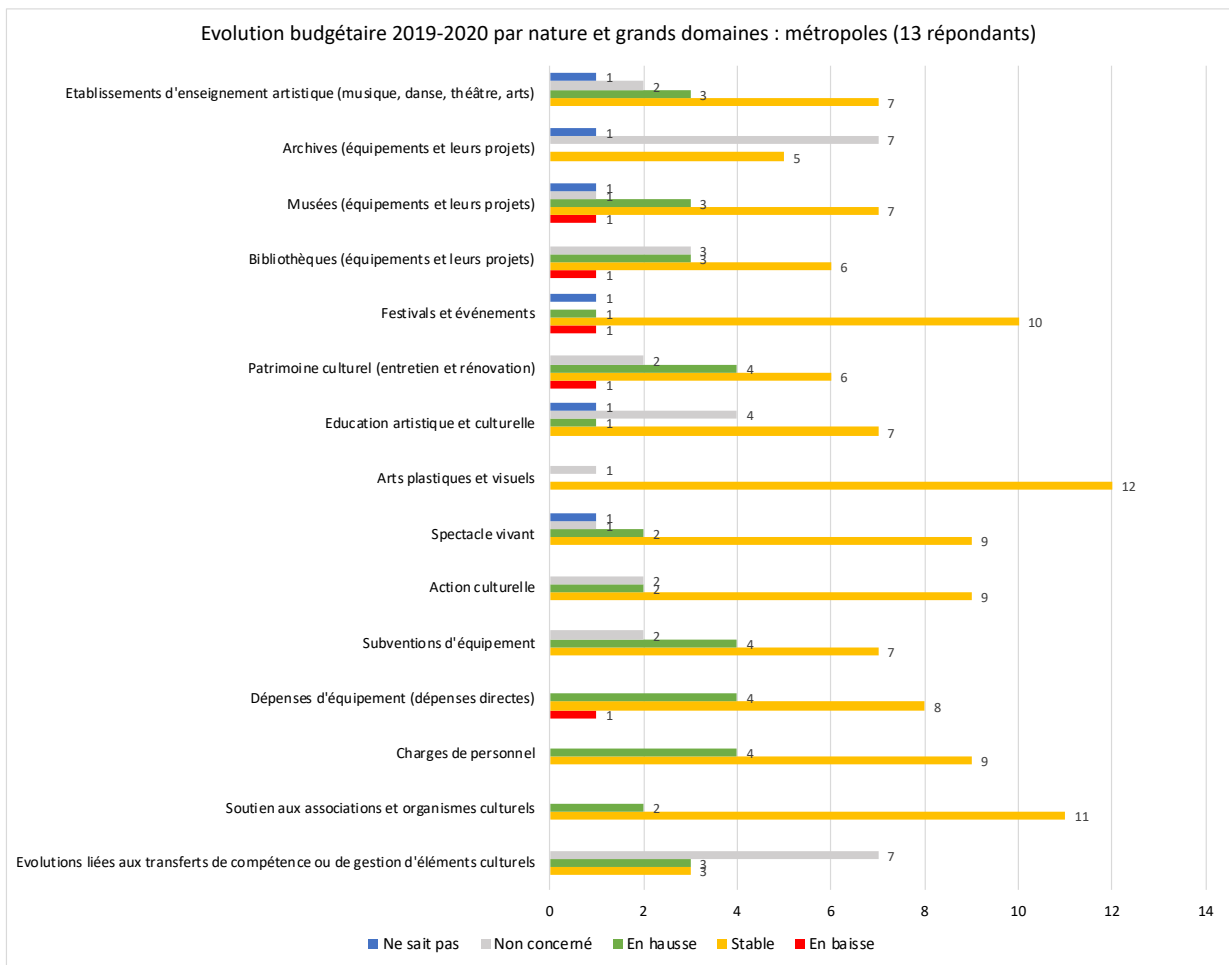
Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Départements



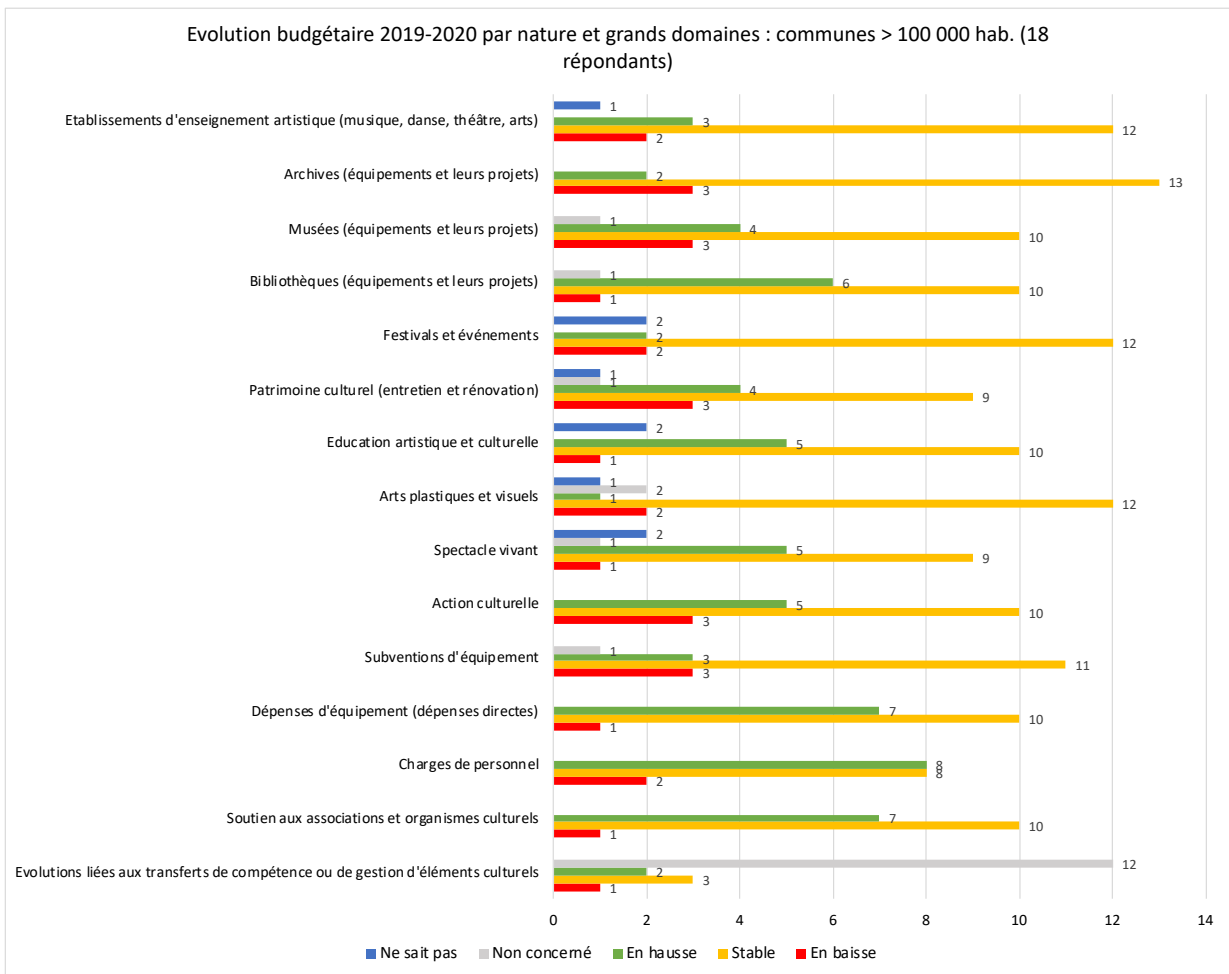
Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Métropoles



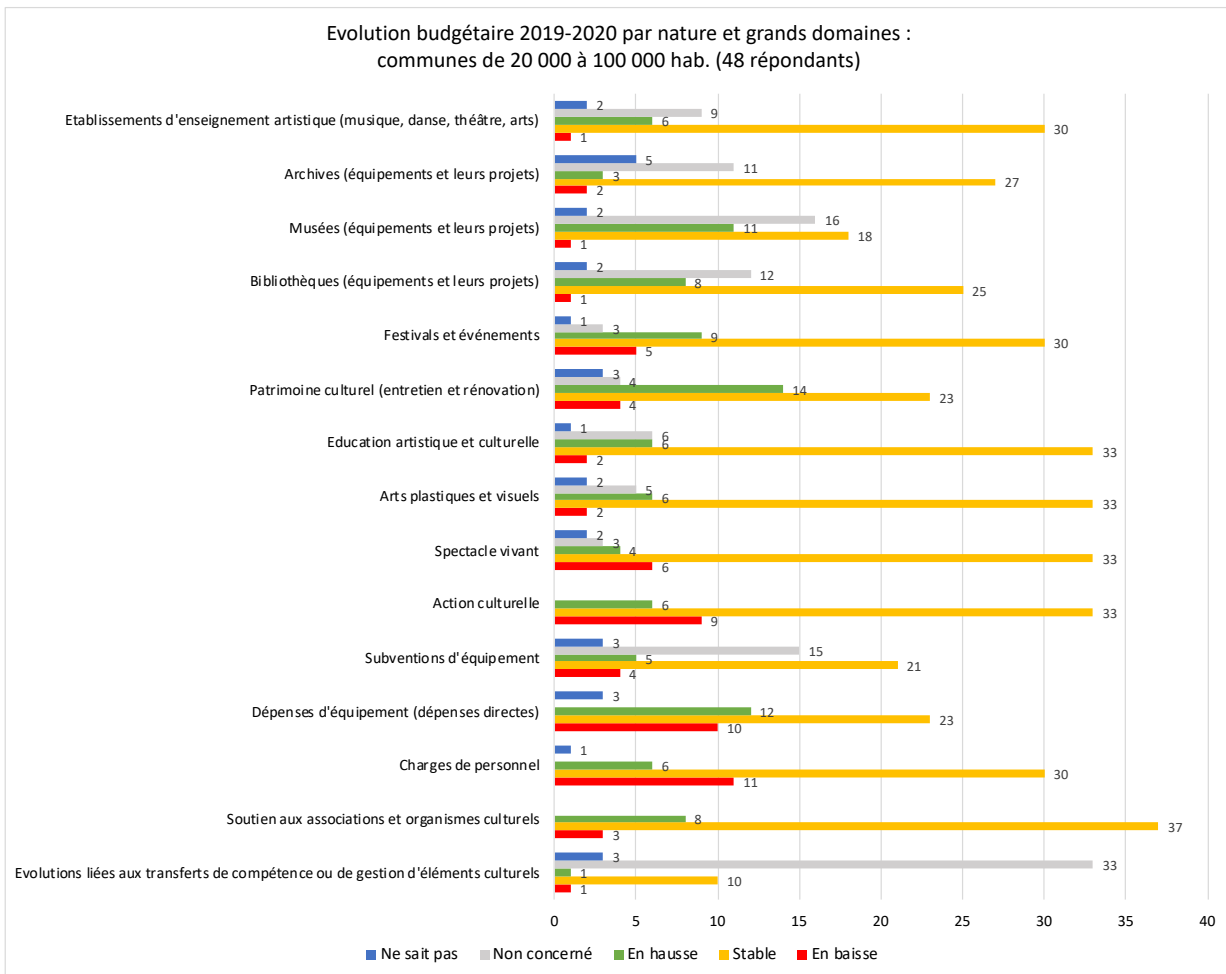
Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Communes de plus de 100 000 habitants



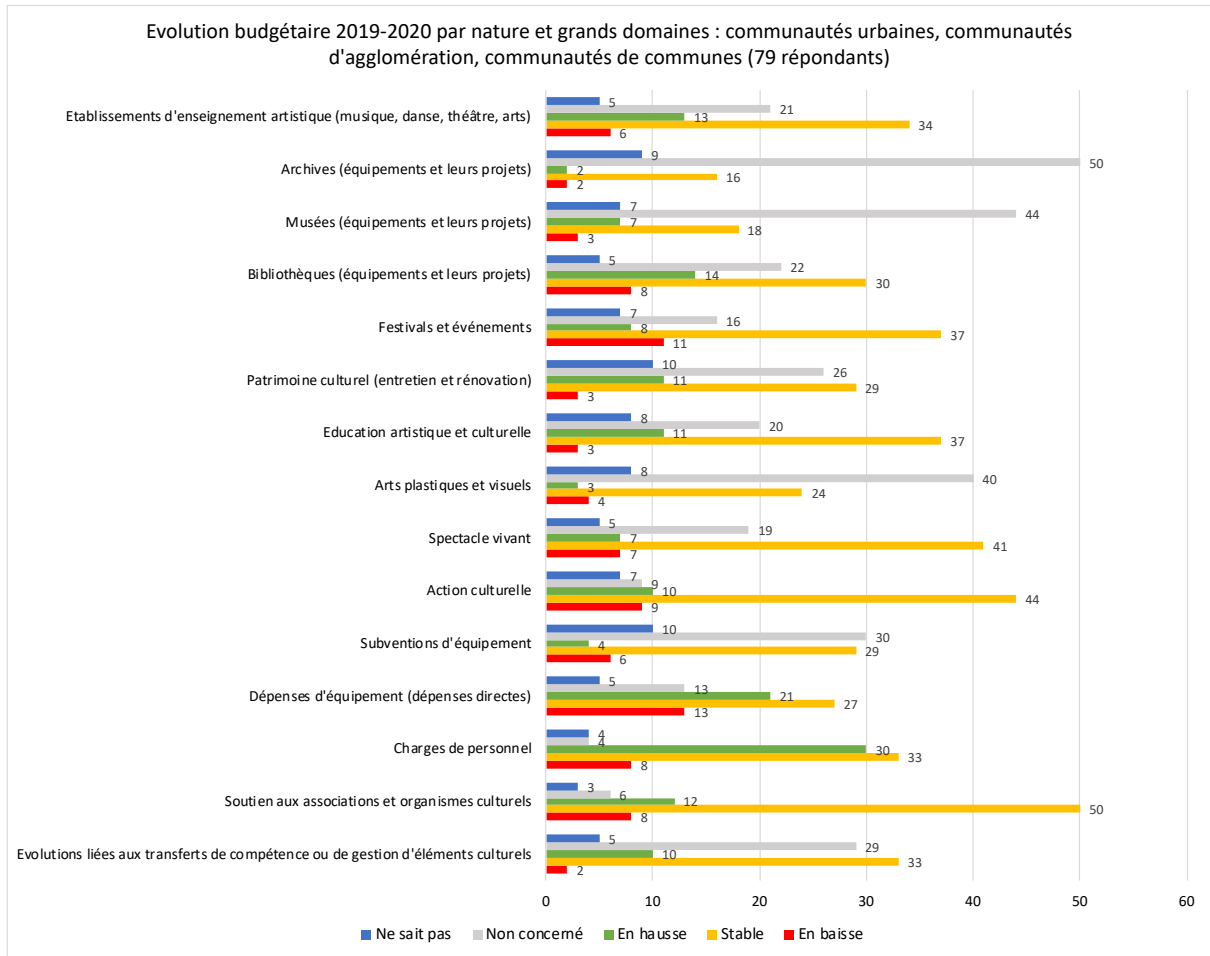
Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Communes de 20 000 à 100 000 habitants



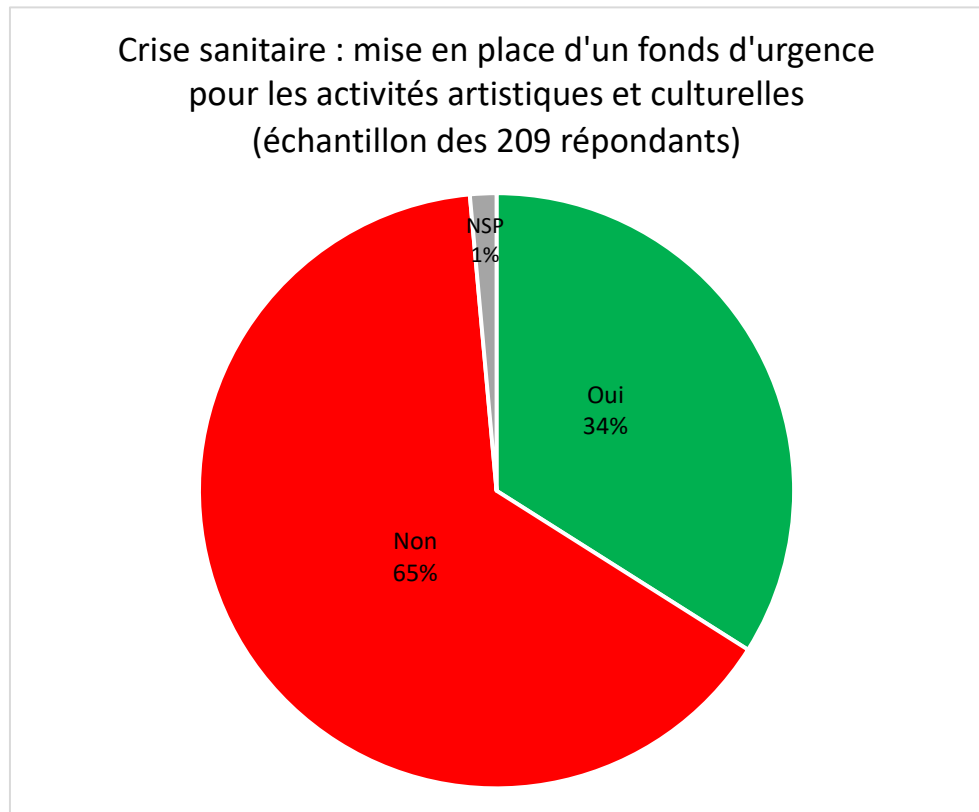
Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Autres intercommunalités

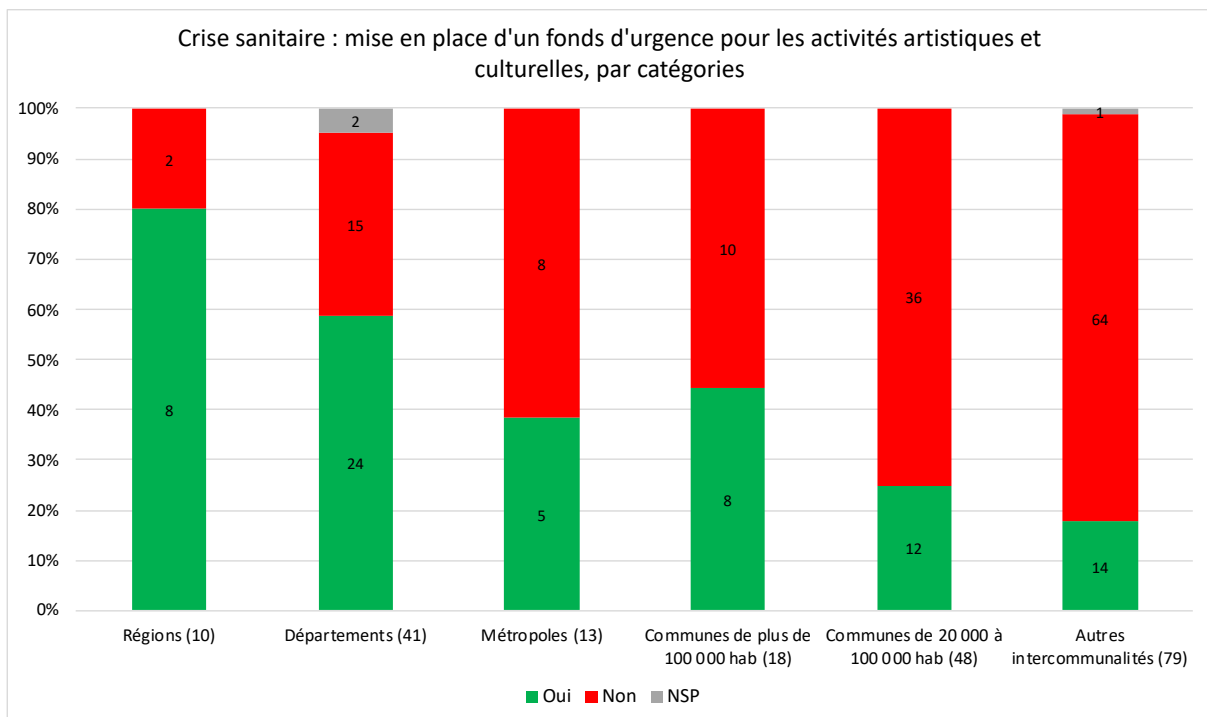


Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Crise sanitaire et fonds d'urgence

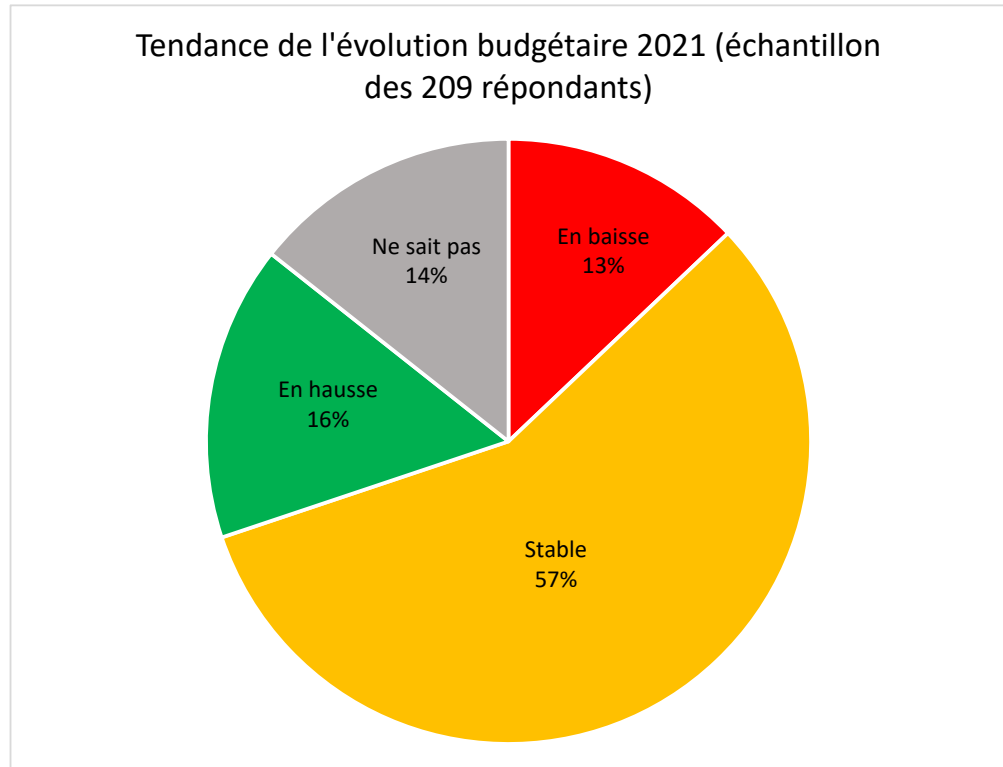


Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

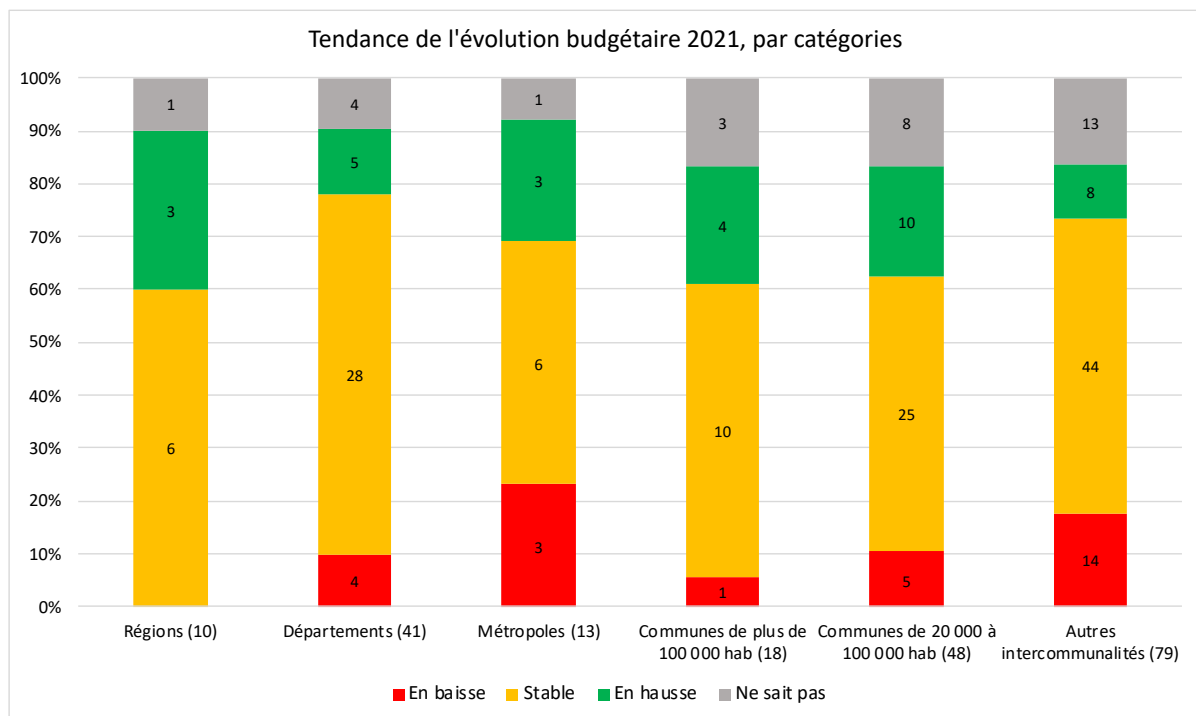


Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021

Tendances pour 2021



Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021



Source : Observatoire des politiques culturelles, 2021